

Les concours mandarinaux

RAINIER LANSELLE

Le recrutement des fonctionnaires de l'empire bureaucratique chinois se faisait par un concours qui a subsisté plus d'un millénaire.

*Une pluie bienfaisante après une longue
sécheresse,
La rencontre d'un vieil ami dans un lieu
lointain,
La nuit de noces dans la chambre nuptiale,
La lecture de son nom sur la tablette dorée...*

Les poètes lettrés célèbrent ainsi l'accession au rang suprême des fonctionnaires, assimilé à l'un des plus heureux moments de la vie : le nom des heureux lauréats étaient inscrits sur la «tablette dorée». Mis au point par les empereurs de la dynastie Song (960-1279), le système des concours mandarinaux a perduré jusqu'en 1904. Hérité de la pensée confucéenne, il répond à un besoin social d'ordre à base morale.

Alors que la Chine antique était féodale et morcelée en principautés rivales, la Chine impériale (221 av. J.-C. – 1911) est unifiée et bureaucratique. La bureaucratie chinoise est fondée sur une délégation du pouvoir du monarque, délégation qui ne doit pas entamer ce pouvoir. Aussi le personnel mandarin est-il interchangeable et non spécialisé.

L'administration chinoise pendant l'ère impériale est une machine enflée, omniprésente, pensée comme un tout centralisé, mais innervant jusqu'aux plus ténues unités de l'espace social ; elle est conçue pour organiser une population nombreuse, sur un territoire immense où les différences géographiques, climatiques, humaines et culturelles sont notables.

Le corps des fonctionnaires comprend deux statuts différents : les *guan*

et les *li*. Les *guan*, ceux que nous appelons les «mandarins», terme forgé par les Occidentaux à partir du portugais *mandar*, «commander», sont les fonctionnaires qui possèdent les sceaux d'une charge ; ils sont recrutés au terme des concours mandarinaux, titulaires des postes de responsabilité. Les *li*, fonctionnaires subalternes, hors grade (scribes, greffiers, chargés d'affaires, employés de la police, du fisc, des canaux, des relais routiers, etc.). Cette administration, complexe et exhaustive, fournira cependant un encadrement relativement lâche à l'échelle du pays, le nombre des cadres de l'empire (les *guan*) ne représentant qu'une très faible proportion de la population.

L'administrateur mandarin a conscience d'appartenir à une société paternaliste : il offre le modèle émulateur de sa propre personne, plus qu'il ne désire imposer une loi abstraite normative. Aussi sa formation et son recrutement doivent être exemplaires : les concours mandarinaux sont des exemples de vertus et de talents récompensés.

Recrutement des mandarins

Concours mandarinaux et concours militaires ont pour objectif le recrutement des cadres de l'empire bureaucratique, les fonctionnaires impériaux. Ils permettent la sélection de l'élite de la population et la dotation de l'empire en cadres administratifs et de défense de grande qualité et assez standardisés, cadres qui seront recrutés sur la base, non de la naissance, mais du

mérite. Une longue et prestigieuse tradition associera intimement ces lettrés à l'option fondamentale de la pensée chinoise ancienne : une utilité civile et sociale de la morale individuelle.

Le principe de l'existence des concours est le fruit d'une transaction entre les pouvoirs militaire et politique du prince, et l'autorité concédée par la tradition à certaines élites. Il est fondé sur la préoccupation, originaire de la philosophie moraliste confucéenne, de permettre aux sages dispersés dans l'empire d'apporter au prince une contribution au bien général. Parallèlement, l'empereur a le devoir de s'entourer des meilleurs éléments, qui ne sauraient être issus nécessairement des classes supérieures. Sans renoncer totalement à une aristocratie (dont les charges ne sont pas, loin s'en faut, héréditaires), l'empire chinois, des Han (206 av. J.-C. – 220) jusqu'aux Tang (618-907), abandonne néanmoins le système féodal et organise l'écémage de la population afin de pourvoir aux besoins de sa bureaucratie ; c'est selon ce principe que s'établira, dès les Han, un recrutement d'abord fondé sur la recommandation. Ce système perdurera jusqu'aux Tang, cependant que mûrira l'idée d'examens écrits, repo-

1. HOMMAGE RENDU PAR L'EMPEREUR À UN LETTRÉ renommé : désirant le faire venir à la cour, pour le consulter sur le bon gouvernement, l'empereur lui envoie une chaise, dont il a fait garnir les roues de bottes de paille pour lui éviter les cahots de la route, et de nombreux présents. En présence de l'empereur, le lettré répond : «Le bon gouvernement dépend surtout de l'exemple que donne l'empereur : que si un empereur n'est pas respecté et obéi, c'est qu'il ne pratique pas ce qu'il ordonne». En haut à droite, la tablette dorée sur laquelle les examinateurs inscrivaient les admis au concours mandarin suprême. Au centre, le caractère «Zhong» : «Admis».

sant sur une imagerie idéale, d'ailleurs souvent représentée dans les documents iconographiques : celle du conseiller soumettant à son prince des propositions de bon gouvernement.

Le passage de la recommandation à l'examen se fait sous les Song (960-1279), à la faveur de la fixation d'un modèle idéologique : le néo-confucianisme. Les textes – les Classiques (ouvrages historiques, philosophiques, poétiques, rituels, remontant à la dynastie des Zhou), les Quatre Livres du confucianisme – servent alors de norme dans des examens de masse ; il s'ensuit une standardisation des

connaissances et un système rationalisé d'enseignement qui s'instaure avec les Song à la faveur de la prospérité générale de l'empire et de la diffusion du livre imprimé (X^e-XI^e siècles).

L'esprit des examens

Le système des examens, solution d'équilibre mise au point après des siècles de recherche, répond à un ensemble de préoccupations. Il assure la préséance du prince, qui se réserve le droit souverain de faire venir à lui les sages de son empire. Il est acceptable par la classe lettrée, soucieuse



d'exercer un magistère politique et social et de jouer son rôle idéal, guider le prince par ses conseils tout en montrant la validité d'un système moral prévoyant la récompense de la vertu par la considération publique. Il est bien adapté à la démarche intellectuelle chinoise, qui procède moins par une réflexion dialectique et critique – antagoniste à l'idéal de sagesse – que par une importante capitalisation des connaissances, mettant en avant l'érudition (justifiée par le besoin d'intégrer des références reconnues comme canoniques) et la possession d'un stock de textes appris par cœur, donc faciles à sonder à travers les techniques d'examens.

De plus, il entretient l'idée d'une chance offerte à tous, donc intéressant chacun, malgré les frustrations engendrées par un État despotique et par une société étroitement bornée à la préservation d'un ordre public où la réussite mandarinale est parée du plus grand prestige. Enfin, il préserve un relatif équilibre entre les différentes classes de la société par la neutralité voulue du contenu des connaissances soumises à l'examen : peu techniques, celles-ci n'apparaissent pas comme l'apanage d'une classe particulière, et mettent en avant un projet d'ordre littéraire et philosophique confondu avec ce que le monde chinois considère comme le meilleur et le plus universel. Il présente ainsi l'avantage de sélectionner un personnel, sinon conforme idéologiquement, du moins censé partager une même vision du monde, cela dans un empire immense, qui doit lutter contre le morcellement.

Le système des examens synthétise ainsi un ensemble de conceptions et de pratiques consensuelles, et suscite chez les lauréats un sentiment exaltant : la fierté de faire une carrière honorable pour soi et pour sa famille et, plus encore, la certitude d'être acteur d'un projet à long terme, celui de la civilisation. Associée à des idées chères à la tradition chinoise, la classe lettrée sera du même coup extrêmement prestigieuse, la réussite sociale ayant fini par se confondre totalement avec l'appartenance au corps des *guan*.

Le système du *keju*, des examens mandarins – ou plutôt concours, étant donné la pratique bientôt systématique des quotas –, connaît son apogée sous les Ming (1368-1644) et sous les Qing (1644-1911) ; il s'impose comme moyen de recrutement des

cadres impériaux malgré le maintien, sous la forme de la vieille institution du Collège des Fils de l'État, des reliquats d'un système d'origine plus aristocratique (créé sous les Sui, au VI^e siècle, ce collège était une école destinée à former à l'administration les enfants nobles).

Les étapes des examens

Les examens sont organisés par l'un des Six ministères impériaux, le ministère des Rites. Ils comprennent trois étapes, dont les deux dernières seulement – les examens triennaux – donnent accès aux emplois publics. Les candidats aux concours mandarins doivent être inscrits dans un établissement d'État, le *ruxue* ou gymnase public, qu'ils intègrent après avoir subi au niveau de la sous-préfecture ou de la préfecture un examen, tenu deux fois en trois ans, qui leur confère le titre de *xiucai*, «talent éminent», mot que par convention l'on traduit générale-

ment par bachelier. C'est la première étape. L'inscription au gymnase oblige à prendre part à de nombreux examens intermédiaires, dont les examens triennaux (*suikao*) ; ceux-ci visent, d'une part, à préparer les bacheliers aux examens de la province et, d'autre part, et surtout, à établir parmi eux un classement. Celui-ci établit des statuts très différenciés – moyen d'émulation – définissant une stricte hiérarchie entre les bacheliers ; ceux-ci sont répartis dans une bonne dizaine de catégories auxquelles sont parfois attachées des bourses prélevées sur le Trésor public, ainsi que des avantages dans le déroulement des études, avantages accordés notamment sous forme d'appuis et de recommandations. Ayant subi avec succès ces examens intermédiaires, les bacheliers, munis des indispensables attestations de leurs maîtres, sont autorisés à prendre part au *dabi*, à la «grande épreuve», c'est-à-dire aux concours proprement dits, qui commencent avec l'examen du second grade.

Celui-ci donne accès au titre de *juren*, «homme présenté [au prince]», ou *xiaolian*, «fils pieux et homme intègre», dans la traduction conventionnelle : licencié. L'examen (*xiangshi*) est celui de la province, le cœur de tout le système, le titre de licencié étant le premier donnant droit – en principe – à un poste dans l'administration de l'empire.

Le cérémonial de l'examen

Très sélectif, l'examen se tient tous les trois ans à l'automne, à la huitième lune (vers septembre-octobre), dans chaque capitale provinciale. Le cérémonial, imposant, est apparenté au cérémonial de cour, les candidats étant assimilés aux sages qui répondent à l'appel de leur prince. L'examen a lieu dans une enceinte spéciale, véritable cité murée, dont les portes sont scellées au moment des épreuves, tenant enfermés candidats, examinateurs et un nombreux personnel.

Ces épreuves se tiennent en trois sessions, les *sanchang*, d'un jour chacune, portant sur des questions ciblées et des amplifications littéraires tirées des Quatre Livres et des Cinq Classiques, ainsi que sur un mémoire dans l'art du gouvernement. La rédaction des compositions obéit à des règles précises, où sont observées strictement les dispositions rhétoriques tradition-



2. COPIE D'UN CANDIDAT annotée par un examinateur. Le circuit des différentes corrections était conçu pour éliminer différentes tricheries, notamment une possible identification du candidat.